

# Compte rendu de la séance du 04 novembre 2009

o0000o000o

**Présents ( 12 )** : Mesdames : J.GROETZNER- C.BARTOLOTTI- A.DAVID J.BEZIAT- L.RESPLANDY.

Messieurs P.H ILHES – M.CASSAN – J.ETIENNE – C.MAGRO – B.MAURI – B.PRADAL.

**Pouvoirs** : J.LABERGERIE donne pouvoir à J.GROETZNER.  
C.ESTAMPE donne pouvoir à M.CASSAN

**Président** : Monsieur Pierre-Henri ILHES.

**Secrétaire** : Mademoiselle Cindy BARTOLOTTI.

o0000o000o

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 heures 20.

o0000o000o

## **I - Approbation du PV de la séance précédente**

Monsieur le Maire procède à la lecture publique du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 octobre dernier.

**Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité.**

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire effectue un point sur l'actualité en annonçant une nouvelle réforme qui voit le jour.

En effet, nos valeurs locatives actuelles sont basées sur une évaluation cadastrale qui date des années 1971.

En 1990 les élus avaient voulu réformer ces bases désuètes mais l'incidence aurait été si importante que le projet a avorté et l'Assemblée National n'a pas donné suite.

Monsieur le Président de la République souhaite revenir sur cette réforme pour la mener à son terme et remettre d'ici 2 ans les valeurs locatives à niveau en tenant compte d'un ajustement pouvant aller de 20 à 30%.

En d'autres termes, pour notre commune les maisons sont soit classées en catégorie 8 (taudis) ou 5 (logement avec un niveau de confort normal). La réforme s'explique dans le fait que : les taudis des années 70 ont depuis été rachetés par des propriétaires qui en ont fait des maisons confortables et inversement les maisons de maître de jadis sont maintenant en piètre état par manque d'entretien. Une remise à niveau doit donc être entreprise dans les semaines à venir. Une information ultérieure sera donnée par les services de l'Etat

## **II - Décision modificative comptable**

### **- pour la commune :**

Nous devons réajuster ligne à ligne, au niveau du fonctionnement :

- vêtement de travail : une dotation supplémentaire en vêtement de travail est nécessaire pour tenir des nouveaux employés.
- Bâtiments : achat de laine de verre pour isoler l'école maternelle afin de réaliser des économies d'énergie.
- Voies et réseaux : accomplir un programme d'élagage d'ici la fin de l'année (interventions prévues dans le village sur des platanes importants et à la Métairie du Bois).

Sur la partie investissement, Monsieur le Maire propose d'inscrire :

- Voirie : signalétique au sol de la traversée du village et la pose de panneaux de signalisation.
- Eclairage : réseau d'électrification des Hauts de la Ville.
- Bâtiments : réparation du préau de la cour de l'école élémentaire suite à la tempête Klaus du 24 janvier dernier.
- Achat de terrain : acquisition des terrains « les Hauts de la Ville 2 » qui seront financés par un emprunt afin d'équilibrer notre budget.

Les recettes réelles sont supérieures à celles qui avaient été prévues : la taxe additionnelle aux droits de mutation pour chaque vente de maison s'élève à 1,2% du prix qui est reversé à la commune. En 2008, il y a eu moins de vente car nous étions en début de crise économique mais a eu lieu la vente du château de La Redorte.

Malgré des dépenses minimisées nous constatons une bonne maîtrise du budget 2009. La situation financière reste tout de même tendue, nous devons donc maintenir une gestion rigoureuse. Après avoir exposé les modifications envisagées, Monsieur le Maire met au vote cette décision modificative.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative relative au budget de la commune.**

### **- Budget de l'eau :**

Sur la partie fonctionnement aucun réajustement n'est nécessaire.

Sur l'investissement, deux dossiers nouveaux sont à étudier :

- Réseaux divers : raccordement réseau d'eau et d'assainissement des « Hauts de la Ville 2 »
- Frais d'étude : étude de captage du puits communal

Monsieur le Maire met au vote la décision modificative concernant le budget de l'eau.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative relative au budget de l'eau.**

### III - P.V.R

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour pouvoir instaurer définitivement la P.V.R (Participation Voirie et Réseaux), obligation est faite de prendre une délibération de principe pour pouvoir l'appliquer sur notre commune (c'est à dire mettre à la charge du propriétaire des constructions le coût des voies nouvelles et réseaux : eau, assainissement, électrification, voirie.)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le principe de Participation Voirie et Réseaux.**

### IV - Règlement intérieur bibliothèque-médiathèque

L'étude du règlement intérieur de la bibliothèque sera étudié ultérieurement car celui-ci n'est pas terminé, la question est reportée à une date ultérieure.

### V - Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de renouveler la convention de mise à disposition d'un employé communal avec le CIAS pour permettre le bon fonctionnement du CLAE pendant les jours de grande affluence.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un employé communal avec le CIAS.**

Monsieur le Maire annonce le coût d'aménagement de l'espace public du jardin public et constitue la finalisation du dossier « Port la Fabrique » car finalise l'artère touristique entre le Canal du Midi et le bourg centre. Monsieur le Maire propose de prendre une délibération afin de demander une subvention auprès de l'Etat, la Région et du Département.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les délibérations sollicitant en subvention auprès de l'Etat, la Région et le Département.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adoption il y a 3 ans du principe de la TLE (Taxe Locale d'Équipement) lié aux constructions nouvelles et aux nouveaux aménagements sur les habitations qui donnent lieu à permis de construire. Cette taxe est actuellement au niveau le plus bas : 3%. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser ce taux (révisable tous les trois ans) afin de financer le développement urbain et de le passer à 4%.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité l'augmentation du taux de la T.L.E au taux de 4%.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.